



**PREFECTURE**

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité et des élections

**ARRÊTÉ N°2018-12 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2018-09  
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES  
LISTES ÉLECTORALES POUR LE RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA  
CHAMBRE D'AGRICULTURE D'EURE-ET-LOIR EN JANVIER 2019**

La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.511-16 et R.511-28 ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de la Préfète d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-09 du 22 août 2018 portant constitution de la commission d'établissement des listes électorales pour le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir en janvier 2019 ;

Vu la proposition de nomination d'un suppléant au sein de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Eure-et-Loir (FDSEA) en date du 20 septembre 2018 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'alinéa 1 de l'article 2 de l'arrêté n°2018-09 du 22 août 2018 est modifié comme suit :

« 2 – Membres avec voix consultative :

*Pour l'établissement des listes électorales des électeurs individuels :*

- Monsieur Jean-Michel GOUACHE, titulaire, Monsieur Pierre GAULARD, suppléant, représentant la FDSEA d'Eure-et-Loir .... » ;

**Article 2** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir et dont une copie sera adressée à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture et à chacun des membres de la commission.

Chartres, le - 4 OCT. 2018

La Préfète,

Sophie BROCAS.

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"

